



Avis de publicité

Consultation préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT)

D'une partie des jardins du château des Ducs de Duras

Activités : spectacle médiéval

**Commune de Duras
1 place du Château
47120 DURAS**

05.33.14.00.57

Mail : mairie-de-duras2@orange.fr

DATE et HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : 2 février 2026 à 12 heures

OBJET DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)

La présente consultation a pour objet la mise à disposition d'une partie du domaine public afin d'exploiter les activités suivantes : **spectacle médiéval, féerique, fantastique et humoristique avec chevaux.**

L'AOT concerne l'utilisation d'une partie des jardins sud du château. L'ensemble est constitué des parcelles communales cadastrées : AB N°9, 10 et 11 et une partie de la parcelle AB 12 et AB 493 et 496 d'une consistance de 2 832 m²

DUREE

Le contrat d'occupation temporaire entre en vigueur à sa date de notification. Il est conclu pour une durée d'exécution allant jusqu'au 31 décembre 2026.

MONTANT PREVISIONNEL DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Redevance annuelle au m² : 2 € proratisé en fonction de la période d'utilisation

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

- Une présentation du candidat : Un dossier de présentation du candidat permettant d'apprécier ses capacités à exploiter un spectacle de ce type : référence sur des prestations similaires, qualifications, diplômes et certification techniques
- Un dossier de présentation de l'entreprise :
 - Nature de la personne morale, statuts et, le cas échéant, le capital social
 - Un bilan consolidé de l'entité juridique sur les trois dernières années
 - Attestation prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales sur les trois derniers exercices clos.
 - l'extrait de l'inscription au Registre des Commerces et des Sociétés, au Répertoire des métiers, ou équivalent
- Un dossier de présentation de l'exploitation projetée :
 - animations proposées et la cohérence du projet
 - développement commercial et périodes d'ouvertures
 - moyens humains et matériel
 - moyens de communications
 - budget prévisionnel du projet et tout autre document nécessaire à la réalisation de l'activité ...

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- Critères de sélection :
 - Critères en lien avec le contexte (30 %) :
 - Complémentarité du projet avec les activités locales proposées
 - Cohérence du projet
 - Compatibilité des Installations avec l'environnement
 - Critères qualitatifs (50 %) :
 - Qualité du projet (le candidat détaillera son projet et notamment les éléments de décors, proposera un projet de scénario)
 - Fonctionnement du projet dans son détail (de l'arrivée du spectateur à son départ)
 - Moyen de communication
 - Tarifs de la billetterie
 - Critères économiques et sociaux (20 %) :
 - Solidité financière du projet
 - Les emplois (liste du personnel avec qualification)

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION :

- Par courrier à l'adresse de la mairie de Duras ou par mail : mairie-de-duras2@orange.fr